

GE_GERICHTE A/3365/2008 vom 19. April 2004

GE Cour de justice, 2004-04-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3365_2008

FR: GE_GERICHTE A/3365/2008 du 19 avril 2004

IT: GE_GERICHTE A/3365/2008 del 19 aprile 2004

Regeste

Décompte. Vente aux enchères. | Contestation du décompte mobilier/immobilier suite à une vente aux enchères commune avec celle d'une autre faillite. Répartition des frais. Plainte partiellement admise. | LP.230; LP.231; LP.262; OELP.85

Erwägungen

E. 4

Déboute les parties de toutes autres conclusions. Siégeant : M. Philippe GUNTZ, président ; Mme Valérie CARERA et M. Olivier WEHRLI, juges assesseur(e)s. Au nom de la Commission de surveillance : Véronique PISCETTA Philippe GUNTZ Greffière :
Président : La présente décision est communiquée par courrier A à l'Office concerné et par courrier recommandé aux autres parties par la greffière le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.